



**L'accueil des personnes en situation de handicap
dans les établissements d'hébergement
pour personnes âgées
en Nouvelle-Aquitaine**

Etude réalisée par Bénédicte MARABET Responsable Pôle Etudes et Observation CREAI Nouvelle-Aquitaine Septembre 2020

Téléchargeable ici : [site du CREAI](#)

Résumé « extrait du rapport » :

L'enquête EHPA (établissements d'hébergement pour personnes âgées) explore, la présence de personnes ayant un handicap repéré avant l'âge de 60 ans parmi les résidents des établissements pour personnes âgées.

- Au 31/12/2015, plus de 3 200 personnes en situation de handicap étaient accueillies dans une structure pour personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine, soit 4% des présents à cette date.

Cet effectif dépasse largement l'offre spécifiquement agréée « personnes handicapées vieillissantes », installée en EHPA dans la région, 248 places (soit 8% de l'effectif de personnes handicapées réellement accompagnées).

- Ainsi, en Nouvelle-Aquitaine, près de 40% des personnes handicapées âgées de 50 ans et plus vivant dans un établissement médico-social sont accueillies dans une structure pour personnes âgées.

- Près des deux tiers des EHPAD et 30% des résidences-autonomies accueillent au moins une personne en situation de handicap. Le secteur lucratif s'investit peu auprès de ce public (un quart des résidents du champ EHPA sont accueillis dans ces établissements mais 7% des personnes en situation de handicap), à l'inverse des EHPA hospitaliers ou associatifs beaucoup plus impliqués.

- Un taux d'équipement faible en établissements pour adultes handicapés dans un département n'entraîne pas nécessairement un accueil important des personnes en situation de handicap en EHPA.

A l'inverse, une offre départementale importante en EHPA n'incite pas toujours ces établissements à se tourner davantage vers les personnes handicapées. Il n'y donc pas d'effet mécanique entre les caractéristiques de l'offre d'équipement et l'accueil des personnes handicapées en EHPA.

- La structure par âge des résidents des EHPA est nettement décalée entre personnes handicapées (classe la plus représentée : 60-70 ans et âge moyen : 71,1 ans) et personnes âgées (classe la plus représentée : 85-95 ans et âge moyen : 86,6 ans).
- En termes de sexes, l'équilibre est proche pour le public handicapé : 53% de femmes/ 47% d'hommes tandis que les femmes sont très sur-représentées (73%) parmi les personnes âgées.
- **Seulement 17% des personnes handicapées accueillies en EHPA viennent d'un établissement pour adultes handicapés, 10% viennent d'un service psychiatrique (contre 2% des personnes âgées) et un tiers vivait à domicile contre plus de la moitié des personnes âgées.**
- Les deux tiers des personnes handicapées bénéficient de l'aide sociale contre seulement 16% des personnes âgées.
- Près de 80% des personnes handicapées bénéficient d'une **mesure de protection** contre 30% de personnes âgées. De plus, les personnes handicapées sont plus souvent sous tutelle (mesure la plus complète). 1 Effectif redressé tenant compte des non-répondants. L'accueil des personnes en situation de handicap dans les établissements d'hébergement pour personnes âgées en Nouvelle-Aquitaine ARS et CREAI Nouvelle-Aquitaine
- Le profil global d'autonomie (évalué avec AGGIR) des personnes en situation de handicap est assez proche de celui des personnes âgées, avec quelques nuances :
 - o Pour la communication, le comportement, la toilette et l'habillement, les personnes handicapées ont des limitations de leur autonomie un peu plus marquées que les personnes âgées,
 - o A l'inverse pour l'orientation espace/temps, les fonctions d'élimination et les fonctions motrices, les personnes handicapées ont un peu moins de difficultés que les personnes âgées.
- Le décès est la principale raison de fin de séjour en EHPA, tant pour les personnes âgées que pour les personnes handicapées, autour de 60% (décès qui a lieu un peu plus souvent à l'hôpital en ce qui concerne les personnes handicapées). Le décès survient à un âge moyen de 89 ans pour les personnes âgées et de 78 ans pour les personnes handicapées. L'écart d'âges lors de l'entrée qui était de 20 ans entre ces deux groupes, s'est sensiblement réduit.
- Les autres raisons de fins de séjours :
 - o les départs volontaires : près de 30%,
 - o les résiliations du contrat de séjour à l'initiative de l'établissement « en raison de l'inadaptation de l'état de santé aux possibilités d'accueil » qui sont rares mais un peu plus de personnes handicapées sont concernées (6% contre 2% personnes âgées).
- **Les durées moyennes de séjour** varient selon le type d'établissements mais aussi selon le statut du résident. **La majorité des séjours sont courts (inférieurs à 2 ans pour 58% des personnes âgées et 45% des personnes handicapées)** mais parfois longs : 5 ans et plus pour 36% des personnes handicapées.
- Les personnes sortant des EHPA (décès mis à part) ont deux destinations principales : vers un autre EHPA, plus adapté à leurs besoins et attentes, ou un retour à domicile. L'orientation vers un établissement psychiatrique concerne près de 10% des personnes handicapées contre seulement 1% des personnes âgées.